



Loyers impayés de 2 mois quel recours possible

Par **boissay_old**, le **27/08/2007** à **13:58**

ma mère a loué sa maison (depuis janvier) car elle est dans une maison de retraite médicalisée avec des frais assez importants. Les locataires ont 2 mois impayés (1300 €) après une demande de payer en recommandé avec AR ont répondu qu'il donnerai plus tous les mois mais sans préciser de combien ; ma mère n'est pas d'accord car ils doivent déjà la moitié partie du dépôt de garantie (650 €) au moment de la signature du bail il était convenu que loca-pass payait la caution mais ça n'a pas pu se faire l'organisme n'ayant pas reçu leur dossier, ils ont dit que la poste était fautive on s'est arrangé avec la CAF mais elle a suspendu les paiements. J'ai rendez vous dans trois semaines avec son notaire et souhaiterait qu'il gère son logement. En attendant j'hésite à aller voir un huissier. Que me conseillez vous ?

Par **Jurigaby**, le **27/08/2007** à **16:58**

Bonjour. En l'état actuel des choses un huissier ne pourrait rien faire pour vous. Il vous faut engager une procédure en paiement des loyers impayés devant le tribunal d'instance et demander la résiliation du contrat de location. Ce n'est que si le contrat est résilié que vous pourrez procéder à une expulsion ou un truc avoisinant.